



www.tresor.cgt.fr/13/

VOUS QUI PASSEZ SANS ME VOIR

Depuis que les contractuels (Gardiens, personnels de restauration et femmes de ménages) sont devenus des **agents de droit public**, ils « bénéficient » d'un **organisme consultatif** qui examine leurs conditions d'emploi, de travail,...

Le sujet est vaste, l'entreprise difficile.

C'est un combat car, dans un premier temps, l'administration aurait bien voulu faire de cette Commission Consultative Paritaire une simple chambre d'enregistrement de licenciements, pour l'essentiel dus aux restructurations (personnels d'entretien licenciés suite à la fermeture de postes comptables).

Heureusement, les élus CGT ont réussi à imposer l'ouverture d'une réflexion, formalisée par des **Groupes de Travail** sur tout ce qui fait la vie professionnelle de ces agents.

Ainsi, le problème de leur déroulement de carrière, de leur titularisation ont été et sont toujours posés.

Une prochaine avancée devrait se concrétiser par la possibilité de passer l'examen professionnel d'AR (ils peuvent déjà passer le concours interne).

Une autre voie a été dernièrement retenue par le biais du recrutement en qualité d'Agent des **Services Techniques**.

Extrait du compte rendu du groupe de travail national « contractuels de droit public » du 10 février 2005 (disponible sur le site cgt.tresor.fr, rubrique « personnel/ contractuels »).

(...) **La candidature au recrutement d'Agents des Services Techniques (AST).**

Rappel : les AST sont recrutés sous contrat puis titularisés fonctionnaires au bout d'un an de service.

La direction centrale rappellera aux Trésoriers Payeurs Généraux (TPG), par courrier, l'obligation d'informer les contractuels des recrutements d'AST dans les départements.

La CGT a demandé à ce que soit reformulé le courrier en intégrant la mention utilisée lors d'une précédente lettre du 21/05/2004 : " *Je vous demande d'informer directement et personnellement les agents contractuels de droit public, hommes et femmes, de votre département de l'ouverture de ce recrutement, selon les modalités que vous jugerez les meilleures.* "

La direction (nationale Ndlr) voit le recrutement au corps d'AST comme une issue pour les contractuels. Une issue qui répond à la résorption de la précarité au travail.

L'orientation du Trésor public tend à vouloir transformer les postes de contractuels à temps complet en AST.

La CGT a rappelé sa position sur la question :

-Les contractuels à temps complet pourraient devenir AST en conservant les mêmes missions (gardiens ou agent de nettoyage). Il ne s'agit pas de reclasser les personnels pour supprimer les postes, mais bien de transformer les emplois contractuels en emplois de fonctionnaires (...).

La TG des Bouches du Rhône a ouvert 3 postes d'Agent de Services Techniques avec recrutement au 1^{er} avril 2005. Presque 150 candidatures... *(quand on vous dit que les gens veulent travailler !)* dont celles de contractuels de droit public.

**AUCUN DE CES AGENTS CONTRACTUELS
N'A ETE RECRUTE COMME
AGENT de SERVICE TECHNIQUE !!!**

Certains travaillent pour la DGCP depuis plus de 10 ans !!!...

De qui se moque -t-on ? Quelle perspective de résorption de la précarité de l'emploi, dans ces conditions ?

Il ne s'agit pas d'incriminer en tant que tels les agents recrutés mais le choix de la direction locale foule au pied les engagements de la DGCP.

La tenue de la « commission d'embauche », fixée le vendredi 11 mars 2005, ne peut permettre de justifier l'impossibilité de prendre en compte cette orientation, finalisée lors du groupe de travail du 10 février...

La CGT interviendra au niveau national.

LES AGENTS, CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DOIVENT ETRE RESPECTES.

Avec la CGT, ils s'y emploieront sur tous les dossiers de défense individuelle et collective.

Pour mes revendications, pour mes droits, **je me syndique**

avec



NOM :

Prénom :

Poste ou service :

Date :

Signature :

Site de la CGT Trésor 13 : www.tresor.cgt.fr/13/